



Communiqué de presse

Paris, le 02 février 2017

Anticiper pour permettre aux personnes malades de rester au cœur des prises de décision

A l'occasion du premier anniversaire de la promulgation de la loi créant de nouveaux droits en faveur des malades en fin de vie, France Alzheimer et maladies apparentées s'associe avec la SFAP (Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs) pour promouvoir deux dispositifs : la personne de confiance et le mandat de protection future.

Depuis la loi de 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs, trois lois successives ont fait progresser le droit des personnes en fin de vie d'exprimer leur volonté concernant la poursuite, la limitation ou l'arrêt de traitements ou d'actes médicaux. La loi du 2 février 2016 dite loi Claeys Leonetti réaffirme, entre autres, le rôle de la personne de confiance.

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance pour l'accompagner, et si besoin, indiquer ses volontés, sur les questions concernant sa santé. Depuis la promulgation de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, la personne de confiance peut également assister la personne malade dans les démarches concernant les services médicosociaux ou un établissement d'hébergement pour personnes âgées.

Le mandat de protection future donne, quant à lui, la possibilité de prévoir sa propre protection dans l'éventualité où l'on ne serait plus un jour en capacité de gérer ses affaires. Il permet de choisir la ou les personnes souhaitées pour exercer la protection et envisager l'étendue de cette protection sur sa personne, sur ses biens ou sur les deux.

Dans le cas de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie neurodégénérative apparentée (ex : maladie à corps de Lewy, dégénérescences fronto-temporales), ces deux mesures sont essentielles pour que la personne malade puisse rester au cœur des décisions la concernant et pour que ses proches puissent l'accompagner le plus sereinement possible.

A l'image de la morale de la fable du bouc et du renard de Jean La Fontaine « En toute chose, il faut considérer sa fin », France Alzheimer et maladies apparentées ainsi que la SFAP se sont associés pour diffuser deux courts films d'animation qui reprennent l'univers du célèbre fabuliste.

Sur le premier film d'animation nous suivons Mme Hibou qui suite au diagnostic de sa maladie a fait preuve de sagesse en désignant deux mandataires de son choix. Ils seront chargés de la représenter dans les actes de la vie personnelle et patrimoniale, pour le cas où dans l'avenir elle ne pourrait plus pourvoir seule à ses intérêts, en raison de l'altération de ses facultés.



[Découvrez la fable de Mme Hibou](#)

Le second film d'animation raconte la fable de M. Goupil qui fait preuve d'intelligence en choisissant une personne de confiance pour l'accompagner et si besoin indiquer ses volontés sur les questions concernant sa santé, sa prise en charge à domicile ou en établissement.



[Découvrez la fable de M. Goupil](#)

Ces deux mesures vont faire l'objet d'une communication plus large dans le cadre de la mesure n°30 (améliorer l'accompagnement de fin de vie) du Plan maladies neurodégénératives (PMND). La mise en œuvre de la mesure 30 du PMND va se faire en articulation avec les mesures prévues dans le cadre du Plan national soins palliatifs 2015-2018 d'une part, et les dispositions instaurées par la loi du 2 février 2016 d'autre part ([loi n° 2016-87 du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie](#)).

France Alzheimer et maladies apparentées

En France, 900 000 personnes sont atteintes par la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée, soit plus de 3 millions de personnes directement concernées en prenant compte leurs proches aidants.

Créée en 1985, France Alzheimer et maladies apparentées est la seule association nationale de familles reconnue d'utilité publique dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées.

www.francealzheimer.org

Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs (SFAP)

*Au service des patients et de leurs proches, la SFAP est à la fois **société savante** pour développer la science et la technique qui aident à soulager et **mouvement militant** pour dire à notre société que l'homme souffrant est bien l'affaire de tous.*

Créée en 1990, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, représente le mouvement des soins palliatifs. C'est une société savante pluridisciplinaire qui associe professionnels, bénévoles d'accompagnement et usagers.

www.sfap.org

Contacts

Agnès Gorczyca – France Alzheimer et maladies apparentées – 01 42 97 53 06, 07 75 11 81 33

a.gorczyca@francealzheimer.org

Imad Taalabi – France Alzheimer et maladies apparentées – 01 42 97 99 85

i.taalabi@francealzheimer.org

Elise Leblanc – SFAP – 06 43 65 63 22

elise.leblanc@sfap.org